

*Dérivation Garrison***INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS**

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT**LA DÉRIVATION GARRISON—MESURES PROPOSÉES EN VUE DE
PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT DU MANITOBA**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 9 février 1981, de la motion de M. Sargeant:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'adopter toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'achèvement des travaux de dérivation Garrison, dans l'État du Dakota du nord, ne cause aucun dommage à l'environnement du Manitoba, et que ces mesures devraient inclure:

1. La tenue d'une réunion conjointe des autorités provinciales, fédérales et de l'État du Dakota du nord qui sont touchées par le projet Garrison,
2. L'offre d'une aide juridique et technique aux groupes de citoyens qui, au Canada, cherchent actuellement à faire cesser les travaux,
3. La comparution, devant le Tribunal mondial, du gouvernement des États-Unis, au cas où le Canada ne réussirait pas à obtenir de garanties satisfaisantes relativement à la sécurité future de son environnement.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, cette motion traite du projet de dérivation Garrison et propose certaines mesures visant à protéger l'environnement du Manitoba. La première mesure dont il est question dans la motion est la suivante:

1. La tenue d'une réunion conjointe des autorités provinciales, fédérales et de l'État du Dakota du nord qui sont touchées par le projet Garrison;

Il est trop tard pour cela, monsieur le Président, car ces réunions ont eu lieu à plusieurs reprises ces dernières années.

La deuxième mesure proposée est la suivante:

2. L'offre d'une aide juridique et technique aux groupes de citoyens qui, au Canada, cherchent actuellement à faire cesser les travaux;

Il est beaucoup trop tard pour cela également, monsieur le Président.

Tout cela s'est fait il y a des années. Voici enfin la troisième proposition:

3. La comparution, devant le Tribunal mondial...

Nous n'avons pas le temps nécessaire à cette fin non plus. Les États-Unis nous ont bien fait comprendre qu'ils vont terminer le projet de dérivation Garrison, et ils ont déjà commencé les travaux sur le réservoir Lone Tree sans même consulter le Canada.

J'ai invité le premier ministre (M. Trudeau) à communiquer personnellement avec le président des États-Unis en vue de discuter de ce projet et d'obtenir certaines garanties qu'il n'ira pas de l'avant sans consulter à nouveau notre pays.

Je parlerai en détail dans un instant des États-Unis, et surtout du Dakota du Nord qui a stipulé clairement son intention de mener jusqu'au bout le plan de dérivation. On nous a dit qu'un filet serait installé pour retenir les poissons. Selon le rapport de la Commission mixte internationale, il ne semble pas possible de mettre au point un filet pratique et sûr. Voici ce qu'on peut lire dans ce rapport:

Il y a lieu de douter que les garde-poissons du canal McClusky, même modifiés, offrent une protection sûre et efficace contre le passage du biote étranger entre le Missouri et le bassin hydrographique de la Baie d'Hudson.

De nombreuses études ont été faites au sujet de ces garde-poissons. Nous ne savons pas qui a raison et qui a tort, mais malgré tout, le projet va de l'avant.

Je tiens à dire quelques mots au sujet du sénateur républicain Mark Andrews, du Dakota du nord. Il a accusé le Canada de forger des chimères et de brouiller les pistes en formulant ses objections à l'égard du projet très controversé de dérivation des eaux de la Garrison. Il a déclaré que la décision relative à ce projet ne serait prise ni au Canada ni à Washington, mais bien au Dakota du nord. Il a ajouté que si les gens de cet État réussissent à se mettre d'accord, ils obtiendront gain de cause. On ne pouvait pas dire, en termes plus claires, que le sénateur Mark Andrews allait faire l'impossible pour que le projet de dérivation Garrison soit complété.

J'ai déjà discuté de ce projet avec le sénateur Andrews que ses collègues appellent le «roi du porc». Il a persuadé le comité des conférences de la Chambre des représentants et du Sénat de remettre à l'ordre du jour l'étude du projet Garrison après que la Chambre l'eut rejeté par une majorité écrasante.

L'un des membres du Congrès, Silvio Conte, a déclaré publiquement à Washington que les sénateurs ont emboîté le pas au sénateur Andrews car ils craignaient que celui-ci ne bloque à son tour les projets qu'ils pourraient présenter. Il veut à tout prix mener ce projet à terme même si cette question devait aboutir devant un tribunal international.

J'en ai parlé au sénateur Andrews au cours de la réunion des parlementaires américains et canadiens qui a eu lieu à Calgary en 1979. Il avait fait alors un certain nombre de déclarations que j'ai fait vérifier par la suite au ministère de l'Environnement. Voici ce qu'un fonctionnaire de ce ministère m'a écrit le 27 septembre 1979:

En réponse à la question que vous m'avez posée, je dirais que M. Andrews est complètement passé à côté des objections que nous avons formulées ou qu'il a tout simplement cherché à les contourner. Ce que nous craignons surtout c'est que le projet de dérivation Garrison introduise dans la rivière Rouge des organismes biotiques qui n'existent pas à l'état naturel et la Commission mixte internationale s'en est parfaitement rendu compte.

Suivait ensuite une liste des points sur lesquels le sénateur Andrews avait induit en erreur les politiques qui assistaient à cette réunion parlementaire Canada-États-Unis.

Le procureur général du Dakota du Nord a déclaré que ni le gouvernement canadien ni la Commission mixte internationale n'arrêteraient le projet Garrison si les Américains considéraient que ce projet leur était bénéfique. Il a affirmé que l'intérêt du gouvernement américain primait sur tout autre considération. C'est bien ce que le procureur général du Dakota-Nord a dit devant un groupe d'étudiants en droit à l'Université de cet État en 1982. Il existe donc chez nos voisins une volonté bien arrêtée de mener ce projet à terme et c'est pour cette raison que la motion à l'étude aujourd'hui arrive trop tard.

Lorsqu'il a présenté sa motion le 9 février 1981, le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) a déclaré ce qui suit:

Nous, Manitobains, n'avons pas eu de garantie par le passé concernant l'intérêt que porte le gouvernement au projet de dérivation Garrison.

Les gouvernements néo-démocrates de cette province ne se sont pas occupés de cette question, monsieur le Président. Ils s'en sont lavé les mains et pendant ce temps-là le projet allait de l'avant à toute vapeur.